



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR  
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

## Compte rendu du Conseil Municipal

du Jeudi 9 novembre 2017

**Présents :** MM. GANÉE Roger, GANÉE Jean-François, TRAPET Edouard, BOULAHYA Rachid, DA SILVA Carlos, GELIN Yves (arrivée à 20 h 40), ERTUGRUL Ali et Mmes HOSTALIER Valérie, BROCAT Nathalie, SUILLEROT Emilie, ROUX Michèle, LABELLE Aurélie.

**Absent(s)-excusé(s):** MM. IMBERT Alain (procuration à Mme HOSTALIER Valérie), GIORGIS Jean-Jacques (procuration à M. BOULAHYA Rachid).

**Absent(s) non-excuse(s) /**

**Secrétaire de séance :** Monsieur DA SILVA Carlos

A l'unanimité, il est décidé de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Qualité de l'air intérieur écoles – signature convention groupement commandes avec Communauté de Communes Rives de Saône
- Plateforme élévatrice école élémentaire – remplacement
- Régime indemnitaire police municipale
- Site de la Gare d'Eau suite à restructuration « Le Boat » motion

A l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du jeudi 28 septembre 2017 est adopté.

### I – Patrimoine Immobilier

- a) **Attribution logement communal 1 place du 8 mai 1945** : Après avoir entendu les explications de M. GANÉE Jean-François, adjoint en charge de la commission « Patrimoine Immobilier », du 23 octobre dernier et après débat : **par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal décide d'attribuer ce logement à Mme BONVALOT Christelle et de fixer le loyer à 560 €/mois** Les deux autres candidatures sont retenues par ordre suivant les critères de sélections retenus en cas de désistement de la première candidate.
- b) **Prolongement bail commercial (boulangerie)** : un bail précaire d'un an (jusqu'au 18 octobre 2018) établi par l'Office Notarial de Saint-Usage a été signé avec la boulangerie « La Gare d'Eau » pour leur permettre de trouver un repreneur dans les meilleurs conditions. Si la recherche d'un repreneur n'aboutit pas, un bail commercial est à envisager.
- c) **Fin bail commercial (Salon de Coiffure)** : la locataire nous a fait part de son souhait de ne pas renouveler son bail qui se termine le 17 mai 2018 conformément aux règles en vigueur. Une publicité sera mise en place pour offrir à la location ce pas de porte.

### II – Communauté de Communes Rives de Saône

- a) **Approbation modifications statuts – version n° 9** : considérant les nouvelles compétences obligatoires ou optionnelles que doit exercer la Communauté de Communes Rives de Saône et après avoir pris connaissance des modifications à apporter, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver** la version n° 9 proposée.
- b) **GEMAPI et eaux pluviales** : nouvelles compétences qu'exercera la Communauté de Communes Rives de Saône. Chaque conseiller municipal a été destinataire des documents de travail remis par la Communauté de Communes.

### III -Communications du Maire

- a) **Subvention école élémentaire : à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de reporter la subvention de 100 € destinée à la Bibliothèque sur l'activité CANOPE.
- b) **Chèques de remboursement sinistres : à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'accepter les chèques de remboursement pour les sinistres proposés par Groupama
- c) **Droits de préemption** : présentation par M. le Maire des demandes reçues et traitées depuis le conseil municipal du 28 septembre 2017.
- d) **Qualité de l'air intérieur établissements scolaires accueillant des enfants de moins de 6 ans : à l'unanimité**, le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour signer la convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes Rives de Saône.

- e) Plateforme élévatrice école élémentaire : après avoir entendu les explications de M. le Maire concernant les problèmes rencontrés et récurrents de la plateforme élévatrice actuelle, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à son remplacement** et d'accepter le devis de l'entreprise ALFORT ELEVATEUR pour un montant HT de 3 500 €.
- f) Régime indemnitaire police municipale : l'agent concerné n'étant pas concerné par le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) et afin de pouvoir continuer à lui verser une indemnité en fin d'année, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de lui attribuer l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité).
- g) Site de la Gare d'Eau de Saint-Usage impact de la restructuration de la Société « Le Boat » motion : après avoir entendu les explications et les interrogations de M. le Maire sur l'évolution du site de la Gare d'Eau et de la protection de son environnement, **le Conseil Municipal décide par 13 voix et 1 abstention de prendre une motion et de délibérer** pour exiger que soit pris en compte la préservation de l'environnement du site de la Gare d'Eau, la qualité de l'eau, la sécurité des piétons et des cyclistes, le stationnement de la clientèle touristique. Cette motion sera transmise à M. Le Sous-préfet à Beaune, à M. le Président de V.N.F. à Béthune, à M. le Président de la Communauté de Communes Rives de Saône à Seurre ainsi qu'à M. le Directeur Général France de la société « Le Boat » à Castelnaudary.

## **V – Questions diverses :**

- M. Rachid BOULAHYA souhaite connaître si la rumeur qui prétend que les travaux du COSEC prévus cette année ont été reportés et pour quelles raisons ? Cette décision serait préjudiciable au fonctionnement des activités des associations. Pas d'informations officielles.
- Mme Valérie HOSTALIER donne l'information que la Communauté de Communes Rives de Saône cherche des membres pour siéger en commissions. Pour toute demande s'adresser au secrétariat de mairie qui transmettra. De plus, le 29 novembre prochain à 19 heures, se tiendra à la salle des associations, une balade thermique ouverte à toutes et à tous.
- Visite du Conseil Départemental avril 2018 : Mme Valérie HOSTALIER, a prévu une visite des locaux avec le nouveau Conseil Municipal Jeunes (CMJ). Les membres du Conseil Municipal seront conviés.
- Prochain conseil municipal : jeudi 14 décembre 2017.

Fin de la séance : 22 heures 10.